



Communiqué de presse

Paris, le 19 avril 2023, 18h00

Éligibilité des titres Wavestone au dispositif PEA-PME

Le cabinet Wavestone confirme respecter tous les critères d'éligibilité* au PEA-PME précisés à l'article L.221 32-2 du Code monétaire et financier.

En conséquence, les actions Wavestone peuvent continuer à être intégrées au sein des comptes PEA-PME, qui pour rappel bénéficient des mêmes avantages fiscaux que le plan d'épargne en actions (PEA) traditionnel.

** Pour être éligibles au PEA-PME, les titres doivent avoir été émis par une entreprise dont la capitalisation boursière a été inférieure à 1 Md d'euros à la clôture de l'un au moins des quatre exercices précédant l'exercice de référence, dont aucune personne morale ne détient plus de 25% de son capital, qui emploie moins de 5 000 personnes, et qui réalise un chiffre d'affaires annuel inférieur à 1,5 Md d'euros ou dont le total bilan est inférieur à 2 Mds d'euros. Ces critères doivent s'apprécier en tenant compte du fait que l'entreprise fait éventuellement partie d'un groupe.*

A propos de Wavestone

Dans un monde où savoir se transformer est la clé du succès, Wavestone s'est donné pour mission d'éclairer et guider les grandes organisations dans leurs transformations les plus critiques avec l'ambition de les rendre positives pour toutes les parties prenantes. Une ambition ancrée dans l'ADN du cabinet et résumée par la signature « The Positive Way ».

Wavestone rassemble plus de 4 000 collaborateurs en Europe, aux Etats-Unis et en Asie.

Wavestone est coté sur Euronext à Paris, labellisé Great Place To Work®, et classé parmi les meilleurs cabinets de conseil au monde par Forbes en 2022.

Wavestone

Pascal IMBERT
Président – Directeur général
Tél. : 01 49 03 20 00

Justine BROSSET
Communication financière
Tél. : 01 49 03 20 00

Actus

Mathieu OMNES
Relations analystes - investisseurs
Tél. : 01 53 67 36 92

Déborah SCHWARTZ
Relations presse
Tél. : 01 53 67 36 35